

## AVIS

## Plan local d'urbanisme

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION  
RHÔNE & PROVENCE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DÉCLARATION DE  
PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°2 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE  
MONTBOUCHER-SUR-JABRON

Par arrêté n° 2023.02.12A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR- AGGLOMÉRATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité (DPEMC) n°2 du PLU, soumise à évaluation environnementale, de la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON.

L'objet de la procédure consiste à permettre la valorisation d'un site commercial en friche, en entrée de ville, afin d'y bâtir, notamment, des équipements publics, projet jugé d'intérêt général. Ce site est situé le long de la route de Sauzet, entre le bourg et l'autoroute A7 à l'emplacement de l'ancienne discothèque « l'Agora ». La procédure est soumise à évaluation environnementale et à l'accord du préfet pour son ouverture à l'urbanisation.

La présente procédure vise donc :

\* Compléter le Rapport de Présentation en justifiant l'intérêt général du projet, l'ouverture à l'urbanisation, la mise en compatibilité des pièces du PLU au projet jugé d'intérêt général et la compatibilité de cette procédure au regard des documents de norme supérieure. Cet additif comprend l'Évaluation Environnementale ;

\* Adapter une des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) afin d'identifier le site en secteur d'équipements collectifs futurs ;

\* Réaliser une étude de dérogation à la loi Barnier qui s'applique sur ce site du fait de sa proximité avec l'autoroute A7, pour réduire la bande inconstructible de 100 mètres depuis l'axe de l'autoroute ;

\* Élaborer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le site du projet, pour fixer un cadre au projet et intégrer les mesures paysagères, sécuritaires... définies par l'étude de dérogation à la loi Barnier ;

\* Créer un sous-secteur pour le site du projet (UDc1) dans le Règlement graphique et écrit du PLU avec quelques règles spécifiques en termes d'occupations du sol, d'implantation, de hauteur, d'imperméabilisation, etc.

L'autorité compétente en matière de PLU est MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme AYMARD (04 75 00 26 15) de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

L'enquête publique se déroulera à compter du vendredi 14 avril 2023 à 8h30 jusqu'au lundi 15 mai 2023 à 16h, pendant une durée de 31 jours.

Monsieur Gérard CLERC, ingénieur EDF, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête incluant notamment l'évaluation environnementale du projet et l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que le registre d'enquête seront consultables par le public.

En papier et sur un poste informatique :

\* à la Maison des Services Publics, à l'accueil du bâtiment au rez-de-chaussée, côté place de Provence, 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

En papier :

\* En Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON, 45 Rue Fortuné Jacquier, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

En ligne sur les sites internet :

\* De la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON : <https://montboucher-sur-jabron.fr/fr/> - rubrique « informations municipales » - « urbanisme » ;

\* De MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION : <https://www.montelimar-agglo.fr/> rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

\* De dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/4551> accessible via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, même rubrique qu'à l'alinéa précédent ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner et adresser ses observations et propositions :

\* Directement sur les registres d'enquête tenus à sa disposition :

- à la Maison des Services Publics, à l'accueil du bâtiment au rez-de-chaussée, côté place de Provence ;

- à la Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON ;

\* Sur le registre dématérialisé et sécurisé tenu à sa disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4551> accessible via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

\* Par courriel à l'adresse e-mail associée : [enquete-publique-4551@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4551@registre-dematerialise.fr) - Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4551> et seront donc visibles par tous.

\* Par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur :

Monsieur le Commissaire enquêteur  
Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION  
Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat  
Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin, 26200 MONTÉLIMAR

Le commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations et propositions :

\* à la Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON, 45 Rue Fortuné Jacquier ;

- Samedi 15 avril de 8h30 à 11h30

- Jeudi 27 avril de 8h30 à 12h

- Lundi 15 mai de 13h à 16h

A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions à MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique :

\* Sur le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION : <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

\* Sur le site de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/4551> accessible via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, même rubrique qu'à l'alinéa précédent ;

\* A la Direction de l'Urbanisme de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, à côté de l'office de tourisme, 2 rue du 45ème Régiment de Transmission à MONTÉLIMAR ;

\* A la Préfecture de la Drôme.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

A l'issue de la procédure, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur la Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme n°2 de la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes consultées, de la population et du commissaire enquêteur.

348231600

## Dissolutions



SARL C Z P - Société À Responsabilité Limitée

au capital de 500 €

Siège social : 350 rue des Marguerites

26300 ALIXAN

821 751 856 RCS ROMANS

## AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV AGE du 01/04/2023, les associés ont décidé de dissoudre, par anticipation la société à compter du 01/04/2023 et de désigner comme liquidateur Madame Nathalie LOPEZ demeurant 26500 BOURG LES VALENCE, 43 allée des Cassis. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis, La gérance

352019600

## Augmentations de capital

## Advanced Shoe Factory 4.0

Société par actions simplifiée

au capital de 1.500.000 euros

Siège social : 1285, route de Saint-Romain d'Ay - Munas - 07290

Ardoix

853 543 304 RCS Aubenas

Par décisions unanimes des associés en date du 23 décembre 2022 et par décisions du Président en date du 20 janvier 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social avec une date d'effet au 30 décembre 2022, pour le porter de 1 500 000 euros à 2.066.890 euros.

Par décisions unanimes des associés en date du 8 février 2023 et par décisions du Président en date du 7 mars 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société, pour le porter de 2.066.890 euros à 2.411.170 euros.

Modification au RCS Aubenas.

349089800

## Changements de dirigeants

## CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 avril 2023, il a été constaté la démission de Madame Stéphanie Arlette Marie TARROU de ses fonctions de co-gérante.

La S.A.R.L. dénommée "La Grange de Stédasca" dont le siège social se situe à CHOMERAC (07210), 406 chemin de la Gibecière, immatriculée au RCS d'AUBENAS sous le numéro 915 307 987, sera dirigée par Monsieur David Fabrice SCARINGELLA, demeurant à CHOMERAC (07210), 406 chemin de la Gibecière, qui est maintenu dans ses fonctions de gérant sans limitation de durée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La Gérance

350858600

La Tribune

Confiez-nous vos  
Annonces légales

TRANSMETTEZ-NOUS  
VOS ANNONCES LEGALES PAR MAIL  
[ltrajl@e-tribune.fr](mailto:ltrajl@e-tribune.fr)

La Tribune est habilitée à publier les annonces légales et judiciaires  
pour les départements

ARDECHE - DROME - VAUCLUSE

## NOS SERVICES :

- Réception de vos annonces jusqu'au mardi 16h pour parution le jeudi
- Envoi automatique d'une attestation de parution
- Réception de vos exemplaires le jour de parution
- Devis sur demande

04 75 00 84 00

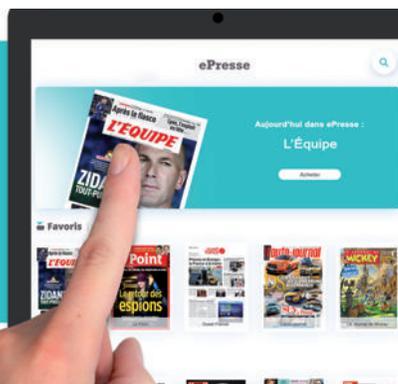
[ltrajl@e-tribune.fr](mailto:ltrajl@e-tribune.fr)

33 avenue Général de Gaulle 26200 Montélimar

Testez pour

1€

le premier mois



Lisez.  
En toute liberté.



Téléchargez gratuitement l'application ePresse sur

